



CÉGEP TROIS-RIVIÈRES

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET COMMUNICATION

**PLAN DE COURS**

**Semestre : Hiver 2010**

**Formation générale commune**

**Titre du cours : Littérature québécoise**

**Numéro du cours : 601-103-04**

Pondération du cours : 3-1-4

**ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE**

*Apprécier des textes de la littérature québécoise  
et rédiger une dissertation critique de 900 mots.*

Professeur : Jean-François Lacoursière

Bureau : HF-1195

Téléphone : 376.1721 poste 2940

Courriel : [jean.francois.lacoursiere@cegeptr.qc.ca](mailto:jean.francois.lacoursiere@cegeptr.qc.ca)

---

### Intentions éducatives en ce qui concerne le français, langue d'enseignement et littérature (extraits)

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu qui peut ainsi, mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit. La fréquentation constante de la littérature permet d'établir des liens entre des œuvres, des époques et des idées. Elle permet aussi à l'étudiant ou l'étudiante de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et une plus grande ouverture à la culture. [...] La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'étudiant ou à l'étudiante une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'étudiant ou l'étudiante, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître et à mieux corriger ses erreurs. [...] La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième secondaire et ceux du collégial. Les trois ensembles dans la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence présentant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique. [...] Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences individuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer les œuvres et les textes en question dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations.

Direction générale de l'enseignement collégial, *Des collèges pour le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle*.

### Objectifs spécifiques de cours

- **Reconnaître les caractéristiques des textes de la littérature québécoise.** Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
- **Comparer des textes littéraires québécois.**
- **Déterminer un point de vue critique.**
- **Élaborer un plan de rédaction.**
- **Rédiger et réviser une dissertation critique.** Respect des limites du sujet de la dissertation ■ Emploi d'arguments appropriés ■ Justification du point de vue critique ■ Pertinence des exemples choisis ■ Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux ■ Précision et richesse du vocabulaire ■ Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation, du registre de langue approprié, des règles de présentation d'une production écrite

### Éléments de contenu du cours

1. **Panorama de la littérature québécoise du XX<sup>e</sup> siècle**  
Par le biais de nombreux extraits d'œuvres et de cinq ouvrages obligatoires, d'extraits d'émissions de télévision, de films et de chansons, l'étudiant étudiera l'évolution de la société québécoise par le biais des principales tendances littéraires et par les différents contextes sociohistoriques des œuvres étudiées. La littérature du terroir, la littérature de la ville, la littérature identitaire et la postmodernité sont au programme.
1. **Étude des œuvres par le biais de la dissertation critique**  
L'analyse des œuvres au programme se fera au moyen de la dissertation critique, qu'elle soit comparative ou non comparative. Cette forme particulière de discours sera étudiée, de même que son contenu argumentatif (formulation du sujet, type d'arguments à utiliser, etc.), sa structure formelle (plan, introduction, développement, conclusion, transitions) et ses qualités (pertinence, rigueur et originalité).
1. **Consolidation des procédés stylistiques**

### Méthodologie

- Exposés théoriques ○ Travaux pratiques et ateliers (évaluations formatives et sommatives) ○ Présentation de documents audiovisuels ○ Utilisation des ressources du Web

### Évaluation

- |                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ○ Contrôles sur les œuvres lues et sur la théorie présentée                   | 10% |
| ○ Atelier(s) en équipes : présentation orale et/ou étude filmique comparative | 10% |
| ○ Dissertations partielles                                                    | 20% |
| ○ Dissertation critique complète (vers la 13 <sup>e</sup> semaine)            | 20% |
| ○ Examen final                                                                | 40% |

**Contexte de réalisation de l'examen final**

\* Individuellement. \* À l'occasion de la rédaction d'une dissertation critique de 900 mots minimum. \* À partir d'un ou deux extraits d'œuvres de la littérature québécoise et d'un énoncé déterminé. \* Ni les extraits ni l'énoncé ne seront divulgués à l'avance. \* En quatre heures et demie consécutives, et simultanément pour tous. \* L'élève ayant droit à une feuille de notes personnelles (8 1/2 X 11). \* À l'aide de trois ouvrages de référence linguistique au choix de l'élève.

«L'évaluation synthèse finale se tiendra pendant la session d'examens qui aura lieu du 17 au 25 mai 2010 conformément au calendrier scolaire adopté par le Conseil d'administration lors de son assemblée du 25 mars 2009.»

**Critères d'évaluation**

- La structure de la dissertation.
- La pertinence et la rigueur de l'argumentation.
- Les connaissances littéraires (procédés langagiers et stylistiques, références au contexte sociohistorique, à une tendance ou à un courant littéraire, au genre ou à d'autres œuvres issues du monde de la culture).
- La compétence en français écrit est évaluée à partir de la correction d'une portion de texte de 150 mots. Elle compte pour 40% dans toutes les évaluations. Le seuil de réussite est fixé à une faute aux vingt-cinq mots.

| Nombre de fautes en 150 mots | Indice moyen de fréquence d'erreurs | %     | Travail de 10 pts | Travail de 15 pts | Travail de 20 pts | Travail de 25 pts | Travail de 30 pts | Travail de 40 pts | Travail de 100 pts |
|------------------------------|-------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|                              | 1 faute aux ... mots                |       | 4 pts             | 6 pts             | 8 pts             | 10 pts            | 12 pts            | 16 pts            | 40 pts             |
| 0                            |                                     | 100 % | 4                 | 6                 | 8                 | 10                | 12                | 16                | 40                 |
| 1                            | 1/150                               | 94 %  | 3,8               | 5,6               | 7,6               | 9,4               | 11,4              | 15,2              | 37,6               |
| 2                            | 1/75                                | 88 %  | 3,5               | 5,3               | 7                 | 8,8               | 10,6              | 14                | 35,2               |
| 3                            | 1/50                                | 82 %  | 3,3               | 4,9               | 6,6               | 8,2               | 9,8               | 13,1              | 32,8               |
| 4                            | 1/38                                | 75 %  | 3                 | 4,5               | 6                 | 7,5               | 9                 | 12                | 30                 |
| 5                            | 1/30                                | 68 %  | 2,7               | 4,1               | 5,4               | 6,8               | 8,2               | 10,8              | 27,2               |
| 6                            | 1/25                                | 60 %  | 2,4               | 3,6               | 4,8               | 6                 | 7,2               | 9,6               | 24                 |
| 7                            | 1/21                                | 50 %  | 2                 | 3                 | 4                 | 5                 | 6                 | 8                 | 20                 |
| 8                            | 1/19                                | 40%   | 1,6               | 2,4               | 3,2               | 4                 | 4,8               | 6,4               | 16                 |
| 9                            | 1/17                                | 30%   | 1,2               | 1,8               | 2,4               | 3                 | 3,6               | 4,8               | 12                 |
| 10                           | 1/15                                | 20%   | 0,8               | 1,2               | 1,6               | 2                 | 2,4               | 3,2               | 8                  |
| 11                           | 1/14                                | 10%   | 0,4               | 0,6               | 0,8               | 1                 | 1,2               | 1,6               | 4                  |
| 12                           | 1/13                                | 0%    | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 0                 | 0                  |

**Remarques et exigences**

- Les étudiants peuvent rencontrer le professeur à son bureau (HF 1195). Un horaire de ses heures de disponibilité est affiché sur la porte. Son horaire est aussi accessible via *Omnivox*.
- La littérature et les différentes époques ayant marqué son histoire font partie intégrante du cours et sont évaluées. Ainsi, la lecture des œuvres est obligatoire, et la théorie relative aux courants et aux périodes étudiés doit être apprise. L'étudiant devra montrer, dans ses productions écrites (dissertations), qu'il en maîtrise les principales idées.
- La présence en classe est évidemment requise. L'étudiant qui s'absenterait à plus de trois reprises pourrait être définitivement exclu du cours, et ce, dans un souci de justice et d'équité.
- Le professeur apprécie la ponctualité et demande la collaboration de chacun.
- Tout usage de téléphone cellulaire (y compris de la messagerie textuelle) et d'ordinateur de poche est strictement interdit.
- Une absence non motivée lors d'une évaluation entraîne la note zéro (0).
- De même, le plagiat ou la participation à un plagiat entraîne automatiquement, et sans remords de la part du professeur, l'attribution de la note zéro (0).

**Bibliographie****Œuvres littéraires obligatoires**

- HÉMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Mont-Royal, Modulo, 2005.
- BESSETTE, Gérard, *Le libraire*, Saint-Laurent, Éditions Pierre Tisseyre, 1993.
- TREMBLAY, Michel, *À toi, pour toujours, ta Marie-Lou*, Montréal, Leméac, 1971.
- DOMPIERRE, Stéphane, *Mal élevé*, Montréal, Québec/Amérique, 2007.
- Un recueil de notes préparé par le professeur (code \_\_\_\_\_)

**Ouvrages fortement recommandés**

- DE VILLERS, Marie-Éva, *Multidictionnaire de la langue française*. 4<sup>e</sup> édition, Montréal, Québec/Amérique, [dernière édition].
- *Le Bescherelle 1, « L'art de conjuguer, dictionnaire des douze mille verbes »*. Ville LaSalle, Hurtubise HMH Ltée, [dernière édition].

**Sites Internet**

- LACOURSIÈRE, Jean-François, *Site pédagogique du département de Littérature et communication*, <http://ped.litterature.cegeptr.qc.ca>, (3 juin 2009)
- LESSARD, Jean-Louis, *La littérature québécoise*, <http://www.litterature-quebecoise.org/>, (31 juillet 2008)

**Filmographie**

- BINAMÉ, Charles, Eldorado, Montréal, Alliance Vivafilm, 1995
- BINAMÉ, Charles, *Maurice Richard*, Montréal, Alliance Atlantis Vivafilm, 2006
- TURPIN, André, *Un crabe dans la tête*, Saint-Laurent, Christal Films, 2002
- VALLÉE, Jean-Marc, C.R.A.Z.Y., Montréal, TVA Films, 2005

**Ouvrages de référence**

- LAURIN, Michel, *Anthologie de la littérature québécoise*. 2<sup>e</sup> édition, Anjou, CEC, 2000.
- TRÉPANIER, Michel et Claude VAILLANCOURT, *Français ensemble 3. Méthode de la dissertation critique et littérature québécoise*. Montréal, Éditions Études Vivantes, coll. Français, 1997.
- VAILLANCOURT, Claude, *Anthologie de la littérature québécoise*, Montréal, Beauchemin, 2008.

**Politiques et règlements**

- 1. Correction du français** (Politique du département de Littérature et communication) • Dans tous les cours, l'évaluation prend en compte la qualité du français écrit. • Le barème de correction repose sur le principe qu'une portion des points est spécifiquement réservée au français écrit. Toutes les évaluations accordent 40% des points à la langue et 60% au discours ainsi qu'au contenu. • Les points sont attribués conformément au barème adopté pour la portion de texte de 150 mots (voir tableau ci-joint).
- 2. Plagiat** (Règlement du Collège) • Le plagiat ou la fraude ou la participation à un plagiat ou à une fraude entraîne l'attribution de la note « zéro » pour l'examen ou le travail en cause. • Toute forme de plagiat ou de fraude qui touche l'ensemble d'un cours entraîne l'attribution d'un échec (note E) pour le cours en cause. • Toute substitution de personne peut entraîner le renvoi du Collège pour les personnes impliquées. Le Collège se réserve le droit d'entreprendre des poursuites légales.
- 3. Révision des notes** (Règlement du Collège) • L'élève peut demander une révision de sa note d'évaluation finale en respectant la procédure relative à la demande de révision de notes. • Cette demande doit être acheminée aux Services pédagogiques (local SC-1011, Pavillon des Sciences). • L'élève peut prendre connaissance de la correction de son évaluation finale; cependant, sa copie doit demeurer au bureau de l'enseignant ou de l'enseignante (Politique du département de Littérature et communication).
- 4. Présence aux cours** (Règlement du Collège) **Article 1** : La présence aux cours est obligatoire. Elle ne constitue pas un objet de notation mais plutôt une obligation pour la réussite du cours. **Article 2** : Un étudiant qui s'est absenté, sans raison sérieuse (maladie, accident, mortalité, événement de force majeure), à plus de 10 % des activités d'apprentissage prévues pour un cours, peut se voir refuser, par son enseignant, l'accès au cours et l'autorisation de se présenter à l'évaluation finale (examen synthèse de cours). Cet article ne doit pas être interprété comme un droit pour l'étudiant de s'absenter d'un cours sans raison. Il n'a pour raison d'être que de fixer une limite que l'étudiant ne pourra franchir sans s'exposer à la conséquence prévue. **Article 5** : L'enseignant qui refuse à un étudiant l'accès au cours et l'autorisation de se présenter à l'évaluation finale (examen synthèse de cours) pour la raison invoquée à l'article 2 doit l'aviser et en informer la coordination départementale. **Article 6** : Dans le cas où l'étudiant jugerait ne pas avoir reçu le traitement adéquat, il peut en appeler de la décision de l'enseignant auprès de la coordination départementale concernée.
- 5. Évaluation** (Règlement du Collège) • L'élève doit se présenter à chacune des évaluations sommatives prévues (contrôle, examen, test, laboratoire). Toute absence entraîne la note « zéro » pour cette évaluation. Cependant, l'élève qui, pour des raisons jugées graves et sérieuses, ne peut se présenter à une évaluation devra s'entendre le plus tôt possible avec le professeur pour arrêter les modalités départementales entourant cette reprise.
- 6. Réussite d'un cours** (Règlement du Collège) • La réussite d'un cours exige que l'élève ait atteint de façon minimale les objectifs de ce cours. La note traduisant cette atteinte minimale est fixée à 60 % à l'article 27 du règlement sur le régime des études collégiales. Il n'y a pas d'examen de reprise permettant d'obtenir cette note minimale ; l'élève doit se réinscrire et reprendre le cours échoué.
- 7. Retard ou absence du professeur** (Règlement du Collège) • Si le retard du professeur est signalé à temps au Collège, les élèves se conforment aux directives qui leur sont transmises par des personnes responsables. • Dans le cas contraire, les élèves peuvent quitter la classe dix (10) minutes après l'heure normale de début des cours. Néanmoins, les élèves sont tenus de se présenter dans la classe au début de la deuxième période de cours.
- 8. Remise des travaux** • Les rapports et les travaux exigés de l'élève dans le cadre d'un cours doivent être remis aux dates fixées.
- 9. Abandon de cours** (Règlement du Collège) • Un élève peut abandonner un cours. Il doit en faire la demande avant la date limite déterminée par le Ministère.